



**CENTRE NATIONAL
DES ARTS PLASTIQUES**

—
**Soutient l'art
contemporain depuis 1791**



**Centre national
des arts plastiques**

Tour Atlantique
1, place de la Pyramide
92911 Paris La Défense

T +33 (0)1 46 93 99 50
F +33 (0)1 46 93 99 79
W www.cnap.fr

Pour toute demande d'information (prêts et dépôts,
documentation, reproductions d'œuvre, soutien
à la création, etc.) : www.cnap.fr/contact



Design Graphique
Céline Jobard

Caractère typographique
Marr Sans,
Commercial Type

Papier
Arcoprint Milk 120 g/m²,
Fedrigoni

Impression
Simon Graphic,
Ornans

Le Centre national des arts plastiques (Cnap), établissement public du ministère de la Culture et de la Communication, a pour mission de soutenir et de promouvoir la création contemporaine dans tous les domaines des arts visuels : peinture, sculpture, photographie, installation, images en mouvement, design, design graphique, etc.

Pour le compte de l'État, le Cnap acquiert les œuvres venant enrichir le Fonds national d'art contemporain, l'une des plus importantes collections publiques françaises, qu'il conserve et met à la disposition des institutions culturelles, en France et à l'étranger. Rassemblant aujourd'hui plus de 100 000 œuvres, cette collection, accessible en ligne, est représentative de la diversité des courants artistiques qui se sont succédé depuis plus de 225 ans.

Le Cnap met en œuvre un ensemble de dispositifs de soutien, de coproduction et de commande destinés à accompagner les artistes et les professionnels de l'art contemporain dans leurs projets. Centre de ressources, il produit et relaie les informations nécessaires à l'exercice de leur pratique professionnelle.

Établissement atypique, qui exerce ses missions au plus près de la création actuelle, le Cnap concourt à la vitalité de la scène artistique. Les actions qu'il mène sont déterminées par leur caractère prospectif et la volonté affirmée de travailler en partenariat avec les structures culturelles.

UNE COLLECTION EN MOUVEMENT

POURUIVRE PLUS DE DEUX SIÈCLES D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ARTISTES VIVANTS

Désignée sous l'appellation Fonds national d'art contemporain, la collection de l'État gérée par le Cnap se caractérise par la singularité de son histoire. Son origine remonte à la révolution française, époque qui voit naître la notion de patrimoine commun et la République se structurer. Dès 1791, la Division des beaux-arts, dotée d'un budget propre, est créée, avec pour objectif d'encourager les artistes vivants et de promouvoir un art susceptible d'éduquer les citoyens. Sans cesse réaffirmées et affinées au fil du temps, ces missions se concrétisent par des achats et des commandes. Le projet n'est pas de réunir une collection muséale mais bien un fonds d'œuvres d'art reflétant la création contemporaine. Le fonds historique et moderne compte près de 60 000 œuvres.

ÊTRE AU PLUS PRÈS DE LA CRÉATION ARTISTIQUE CONTEMPORAINE

La politique d'acquisition du Cnap, qui s'appuie sur l'expertise de professionnels, se détermine par son éclectisme, par sa sensibilité aux courants émergents et par son caractère prospectif. Ainsi une attention particulière est-elle portée à la jeune création, mais

aussi aux artistes plus confirmés peu présents dans les collections publiques françaises.

La collection se distingue également par son ouverture à l'international avec des œuvres d'artistes français et étrangers. Avec près de 40 000 œuvres acquises depuis les années 1980, elle rend compte de la diversité des pratiques artistiques et des évolutions les plus récentes de l'art.

DIFFUSER ET VALORISER LA COLLECTION

La collection, sans murs, rencontre son public grâce à une politique active de diffusion des œuvres, soit par des dépôts de cinq ans renouvelables, soit par des prêts, dans le cadre d'expositions temporaires. Actuellement, plus de 55 000 œuvres sont déposées en France et à l'étranger, et ce, depuis le début du XIX^e siècle. Accompagnant la mise en place et la valorisation des institutions culturelles et de l'espace public,

les dépôts contribuent aussi à l'ameublement et à la décoration des nombreuses administrations de l'État et des collectivités territoriales, tout comme des représentations diplomatiques françaises à l'étranger. Chaque année, le Cnap confie plus de 2 000 œuvres de la collection à des musées, des Fonds régionaux d'art contemporain, des monuments nationaux, des centres d'art, des associations, des fondations ou à des administrations, etc. Parallèlement, et dans une dynamique nouvelle, le Cnap initie des partenariats dans le cadre d'expositions monographiques des collections publiques.


ACCOMPAGNER LES CRÉATEURS ET LES PROFESSIONNELS DANS LEUR PROJET ET LEUR DIFFUSION

FAVORISER LA RECHERCHE SUR LA COLLECTION

Plusieurs projets sont menés avec les acteurs de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur. La collection est abordée selon différents axes: la sociologie (artiste travailleur), l'économie, l'histoire des politiques culturelles (acquisition et commande publique), l'histoire de l'art et du processus créatif ou encore les sciences et techniques (matériaux pour la restauration des œuvres contemporaines). Le Cnap propose des bourses de recherche aux commissaires d'expositions à des fins d'expérimentation de nouvelles stratégies curatoriales. Recherches qui envisagent la collection dans ses dimensions tant historique que contemporaine.

ENCOURAGER LA RECHERCHE ET LA PRODUCTION ARTISTIQUE

Le Centre national des arts plastiques met en œuvre un ensemble de dispositifs destinés à soutenir les artistes, les restaurateurs d'art, les théoriciens et critiques d'art ainsi que les photographes documentaires. Il les accompagne dans leur projet depuis la phase exploratoire de recherche jusqu'à, dans certains cas, la production de leur travail. Par ailleurs, le Cnap valorise les projets par des actions de diffusion en partenariat avec d'autres institutions culturelles.



**SOUTENIR ET
ACCOMPAGNER
LES ACTEURS
ÉCONOMIQUES**

Le Cnap a pour autre mission d'encourager les acteurs économiques et culturels à poursuivre leur engagement en faveur de la création. C'est pourquoi il soutient financièrement les professionnels du secteur privé du

milieu de l'art contemporain : galeristes, éditeurs et maisons de production audiovisuelle. De cette manière, il partage la prise de risque économique des projets et participe à leur valorisation.

**COMMANDER
DES ŒUVRES
INÉDITES**

Chaque année, le Cnap commande à des artistes des œuvres, qui rejoignent la collection. Il permet ainsi l'émergence de projets ambitieux et innovants, qui relèvent notamment de l'expérimentation artistique et esthétique, de la réinvention des savoir-faire traditionnels ou qui abordent de grandes thématiques liées à la société contemporaine. Ces œuvres, mises à la disposition du public le plus large, s'inscrivent dans des espaces physiques (lieux publics ou espaces d'exposition) ou dématérialisés (Internet, radiodiffusion...).

DES RESSOURCES À LA DISPOSITION DES INSTITUTIONS, DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS

**DONNER
À VOIR LA
COLLECTION**

La base de données des acquisitions, en ligne sur www.cnap.fr, est accessible à tous. Source unique de connaissance de la collection, elle est complétée par une base de données consacrée à la commande, financée ou cofinancée par l'État. Cette dernière permet de découvrir l'ensemble des œuvres réalisées mais aussi les travaux préparatoires effectués par les artistes. Le Cnap dispose d'une abondante documentation en lien avec les œuvres – ressources iconographiques, dossiers d'œuvre et d'artiste, ouvrages généraux et monographiques, catalogues d'exposition et de collection d'art contemporain, périodiques –, qu'il met à la disposition des institutions, des chercheurs et des commissaires d'expositions sur demande.

**RENDRE
COMPTE DE
L'ACTUALITÉ
DE L'ART
CONTEMPORAIN**

Avec plus de 400 événements visibles chaque semaine, www.cnap.fr offre une plate-forme d'information sur l'art contemporain et son actualité. Les 2 300 lieux répertoriés dans l'annuaire en ligne sont invités, via un espace dédié, à communiquer sur leurs projets et leurs réalisations. Ce site internet, avec ses 80 000 visites mensuelles, et les médias sociaux du Cnap qui s'y ajoutent constituent des outils essentiels pour la valorisation des projets soutenus.

**INFORMER
LES ACTEURS
DE L'ART
CONTEMPORAIN**

Le Cnap fournit aux artistes les informations nécessaires à la pratique de leur activité professionnelle (statut, droits d'auteur, régime social, fiscalité, etc.) dans la rubrique en ligne « Profession artiste » et publie des guides pratiques téléchargeables, sur les résidences d'arts visuels ou encore les prix, les aides et les bourses attribués en France. Enfin, il relaie les appels à candidatures et les offres d'emploi.